Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-110-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	

N° 2026-110 : Octroi d'une subvention à l'ALC – section Football féminin

La Ville de Longvic accompagne depuis de nombreuses années le développement des pratiques sportives sur son territoire, avec une attention particulière portée à l'accès au sport pour tous, à la formation des jeunes et à la promotion du sport féminin.

Au terme de la saison sportive 2025-2026, l'équipe première féminine de l'ALC Football a obtenu son maintien en Championnat de France de Division 3 Féminine (D3F).

Ce niveau de compétition entraîne toutefois des contraintes financières importantes auxquelles le club doit faire face.

Au-delà de l'aspect sportif, cette équipe représente un véritable vecteur de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Elle contribue également au rayonnement de Longvic bien au-delà des limites du territoire communal en portant les couleurs de la Ville lors de compétitions nationales.

Ainsi, afin de permettre au club de consolider durablement ce niveau de compétition et de poursuivre son projet sportif, éducatif et citoyen, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la section Football féminin de l'ALC.

Sur proposition de Monsieur Denis CORDIER, Adjoint à la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention à l'Association Loisirs Culture – section football féminin d'un montant de 25 000 €,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant à la convention ALC 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS